



**Décision n°2023 -57**

**MARCHE DE TRAVAUX N°2023T20 - AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ET  
RECONSTRUCTION DU BOULEVARD BASLY**  
(Tronçon entre la rue de la Flaque et la rue Arthur Lamendin) – 2 lots

**Le Maire,**

**Vu** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 2 juin 2020,

**Considérant** que la commune d'Auchel a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique ayant pour objet les travaux **d'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ET RECONSTRUCTION DU BOULEVARD BASLY** (tronçon entre la rue de la Flaque et la rue Arthur Lamendin) à Auchel, se composant des 2 lots suivants :

- Lot n°1 : Dissimulation des réseaux aériens Basse Tension, télécommunication et éclairage public
- Lot n°2 : Réfection voirie, trottoirs et assainissement EP

**Considérant** qu'après analyse des offres, les propositions des sociétés suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses, selon les montants issus du détail quantitatif estimatif (D.Q.E), soit :

- Pour le lot n°1 : la société **SEV Energie – SAS Thierry BLED** pour un montant s'élevant à 559 374.53€ HT,
- Pour le lot n°2 : la société **RAMERY TP** située Parc Bois Rigault Sud, 2 rue de l'Europe - 62300 LENS pour un montant s'élevant à 887 474.68€ HT,

**Décide** d'attribuer le marché ayant pour objet les travaux d'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ET RECONSTRUCTION DU BOULEVARD BASLY (tronçon entre la rue de la Flaque et la rue Arthur Lamendin) à Auchel, et de le signer :

- Pour un montant du D.Q.E s'élevant à 559 374.53€ HT avec la société **SEV Energie – SAS Thierry BLED** située ZI Resugat II, 7 rue Cassin - 62360 OUTREAU pour le lot n°1 intitulé « Dissimulation des réseaux aériens Basse Tension, télécommunication et éclairage public »,
- Pour un montant du D.Q.E s'élevant à 887 474.68€ HT avec la société **RAMERY TP** située Parc Bois Rigault Sud, 2 rue de l'Europe - 62300 LENS pour le lot n°2 intitulé « Réfection voirie, trottoirs et assainissement EP »,

**Informe** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Fait à Auchel, le 29/09/2023**